

# **CET ATELIER, LA**

10, rue Pointelin -39600 Arbois  
[cetatelierla@laposte.net](mailto:cetatelierla@laposte.net)

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022**

Le 4 juin 2022 à Arbois (39600) les membres de l'association Cet atelier, là se sont réunis dans les locaux de l'association 13 (13 Grande Rue - 39600 ARBOIS) en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Christophe COQUET président de l'association.

Il était assisté d'une secrétaire de séance :

~~Mme M.~~ ..... Yves BOURDAI.....

Mme Marie-Christine Jacquet, trésorière, régulièrement convoquée était excusée et représentée par :

~~Mme M.~~..... Christophe COQUET.....

~~Mme M.~~..... Frédéric BODOT et Mme M..... Philippe GODARD..... ont été désignés comme scrutateurs.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 8 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral et financier ;
- Approbation du budget ;
- Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres par courriel et ont été publiés sur le site internet de l'association.

Il a été fait lecture des différents rapports.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

A l'issue du débat entre les membres le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

**Rapport moral et financier.** L'Assemblée Générale :

- adopte la délibération à la majorité de ..... voix - à l'unanimité ;
- ~~rejette la délibération à la majorité de ..... voix - à l'unanimité.~~

**Approbation du budget.** Cette résolution est :

- adoptée à la majorité de ..... voix - à l'unanimité ;
- ~~rejetée à la majorité de ..... voix - à l'unanimité.~~

**Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration.**

L'Assemblée renouvèle :

Mme Marie-Christine JACQUET

M. Christophe COQUET

~~M. Philippe GODARD~~

... en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans.

Cette résolution est :

- adoptée à la majorité de ..... voix - à l'unanimité ;
- ~~rejetée à la majorité de ..... voix - à l'unanimité.~~

**Nouveaux membres du conseil d'administration.**

L'Assemblée vote pour de nouveaux membres du conseil d'administration :

Mme M.....

Mme M.....

Mme M.....

... en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans.

Cette résolution est :

- adoptée à la majorité de ..... voix - à l'unanimité ;
- rejetée à la majorité de ..... voix - à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à ... 11h59

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A ARBOIS le 4 juin 2022

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

[noms et signatures]